



CONSEIL RÉGIONAL

Bertrand PERICAUD

PRÉSIDENT DE COMMISSION

Développement Économique,
Schéma Régional de Développement Économique,
(dont santé au travail), Nouvelles Technologies,
Enseignement Supérieur, Recherche

Communiqué de Presse

Gaz de houille : le Gouvernement ouvre la possibilité de transformer cette énergie en électricité.

« Suite à l'intervention de mon collègue, Dominique Watrin Sénateur, à la tribune du Sénat, le mardi 18 juin, le Gouvernement s'est engagé, d'ici la fin de l'année, à créer un tarif d'achat spécifique pour permettre la production d'électricité à partir du gaz de houille extrait par la société Gazonor.

C'est une décision importante qui était attendue depuis la publication de la loi sur l'énergie de 2006 qui, de surcroît, permettait la valorisation du gaz de houille sous forme d'électricité.

La société Gazonor exploite le gaz de houille dans une démarche économique avec aussi une forte dimension sanitaire et environnementale afin d'éviter d'éventuelles explosions ou pollutions.

Cette production de gaz est injectée au sein du réseau G.R.T Gaz. Depuis plusieurs années, Gazonor signalait une dégradation de la qualité du gaz de houille. Cette situation risquait de rendre difficile voire impossible d'injecter le gaz au sein du réseau GRT.

Pour poursuivre ce captage, le législateur avait adopté dans la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006, relative au secteur de l'énergie, un amendement (Sénateur Coquelle) qui autorisait la valorisation du gaz de houille sous forme d'électricité.

Malheureusement, plus de six ans après la publication de la loi, l'Etat n'avait toujours pas instruit les dispositions réglementaires nécessaires pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi, il était urgent d'agir car la dégradation récente de la qualité du gaz, liée aux étanchéités de puits, pour lesquelles l'Etat est responsable, menaçait l'injection de gaz de houille dans le réseau de gaz naturel.

Après de multiples interventions auprès du Gouvernement, en corrélation avec mon collègue Dominique Watrin, je tiens à saluer cette décision qui sécurisera les sous-sols de notre Bassin Minier, tout en développant une activité économique».

Bertrand PERICAUD

Tel : 06.73.62.21.90

151 avenue du Président Hoover - Lille - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél + 33(0)3 28 82 50 23 - Fax + 33(0)3 28 82 59 23

Correspondance administrative : Monsieur le Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais
Siège de Région - F 59555 LILLE CEDEX - www.nordpasdecals.fr